

UNE TRAVERSÉE
D'ESPOIR: LA
MIGRATION DES
FEMMES HAÏTIENNES
VERS TAPACHULA,
AU MEXIQUE
RÉSUMÉ DE
L'EXÉCUTIF



Une traversée d'espoir : La migration des femmes Haïtiennes vers Tapachula, au Mexique. Résumé de L'exécutif

© 2021, Center for Gender and Refugee Studies
All rights reserved.

Ce rapport est publié dans sa version originale sur les sites web du Center for Gender and Refugee Studies, de Instituto para las Mujeres en la Migración et de Haitian Bridge Alliance et ne peut être publié ailleurs qu'avec permission.
Contactez cgrs@uchastings.edu pour plus d'informations.

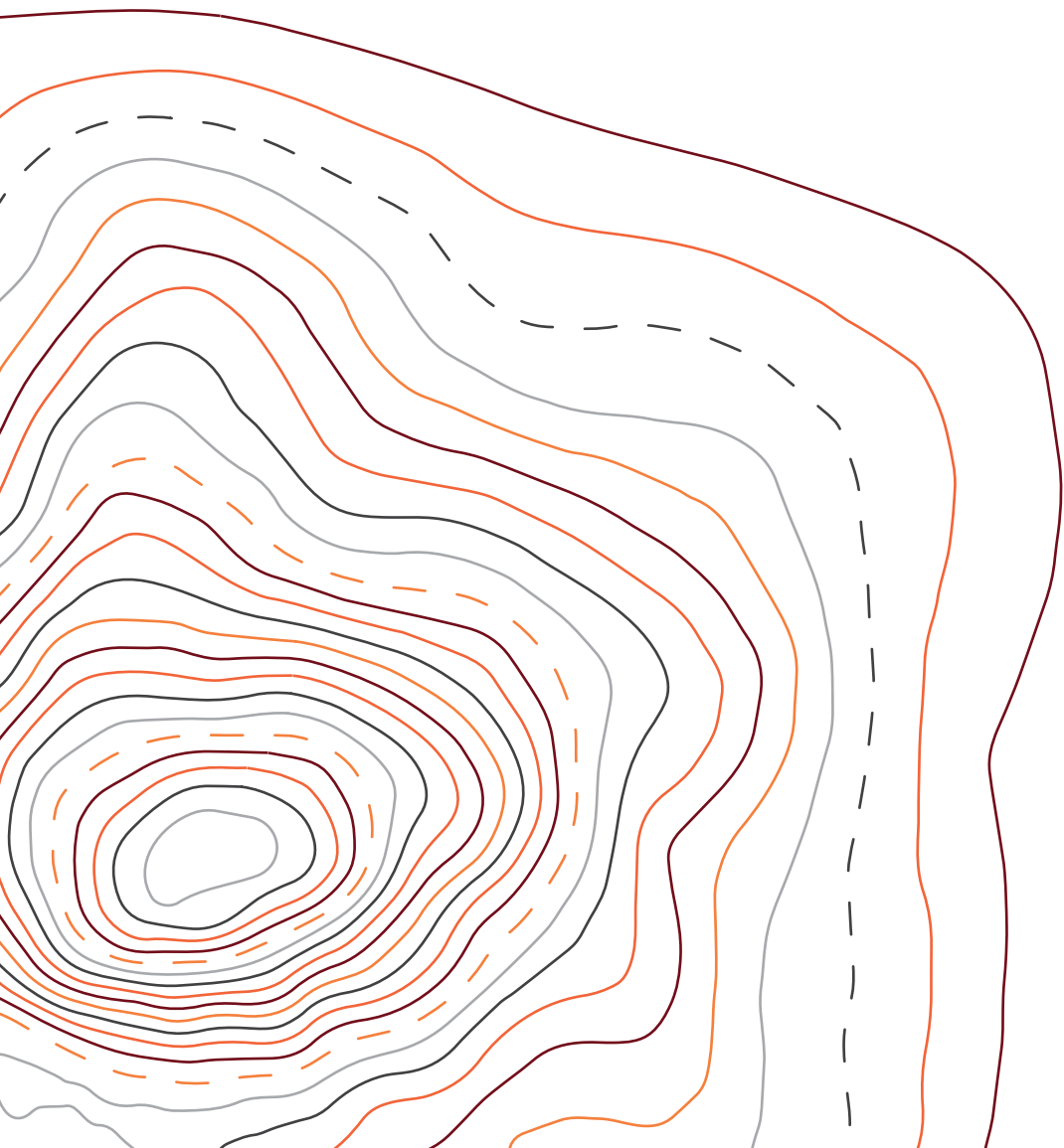
ISBN 978-1-7362004-4-5

Center for Gender and Refugee Studies

University of California, Hastings College of the Law
200 McAllister Street
San Francisco, CA 94102
<http://cgrs.uchastings.edu>

Ce rapport doit être cité comme suit:

S. Priya Morley et al., Une traversée d'espoir : La migration des femmes Haïtiennes vers Tapachula, au Mexique (2021)



REMERCIEMENTS - À PROPOS DES AUTEURS

ENQUÊTEURS ET AUTEURS PRINCIPAUX

S. Priya Morley, Arthur Helton Global Human Rights Fellow, NYU School of Law
Nicole Phillips, Directrice Juridique, HBA

CO-ENQUÊTEURS ET AUTEURS

Blaine Bookey, Directrice Juridique, CGRS
Molly Goss, Chargée de Dossiers au Transnational Family, IMUMI

AUTEURS PARTICIPANTS

Isaac Bloch, Adjoint de Programme Juridique, CGRS
Brynna Bolt, Stagiaire Juridique, HBA & Membre, Hastings to Haiti Partnership

CHERCHEURS PARTICIPANTS

Yusuf Abdulkareem, Stagiaire Juridique, IMUMI
Franceska Konner, Stagiaire, HBA
Katherine La Puente, Bénévole, IMUMI

Les entrevues décrites dans ce rapport ont été menées à Tapachula, au Mexique, en Mars 2020, avec le soutien des étudiants de l'UC Hastings suivants: Susana Aguilera, Irella Blackwood, Brynna Bolt, Carlisle Englehart, Christina Ennis, Shayda Golshan, Emma Hyndman, et Alison Steffel.

Les Auteurs sont reconnaissants des conseils et autres aides fournis par: Sophie Breen, Lorena Cano Padilla, Moira Duvernay, Elizabeth Fulton, Ellie Happel, Lizeth Margarita García Ríos, Guerline Jozef, Staveline Julien, Helen Kerwin, Gretchen Kuhnner, April J. Mayes, Enrique Vidal Olascoaga, Kimberly Osias, Nicole Elizabeth Ramos et Valeria Scalisse García.

Le soutien à la correction et à la vérification des citations a été fourni par: Susana Aguilera, Brynna Bolt, Nina Harris, Emma Hyndman, Franceska Konner, Felipe Navarro-Lux et Alison Steffel.

Les services d'interprétation et de traduction ont été fournis par: Victor Adame, Susana Aguilera, Isaac Bloch, Blaine Bookey, Nadege Cherubin, Jeremy Dupin, S. Priya Morley et Nicole Phillips.

La mise en page et la publication ont été réalisées par. Miriam González Sánchez.

Conception: Isaac Ávila, Ramón Arceo.

Le travail de conception et de publication d'IMUMI sur ce Rapport n'aurait pas été possible sans le généreux soutien de l'Open Society Foundations, de la Fondation Heinrich Böll et de la Foundation for a Just Society.

El Instituto para las Mujeres en la Migración, A.C. (“L’Institut pour les Femmes Migrantes” ou “IMUMI”) est une organisation de la société civile basée à Mexico City qui œuvre dans la promotion des droits des femmes migrantes dans le contexte Mexicain, qu’il s’agisse de rester, de transiter, ou d’être renvoyées au pays en provenance des États-Unis. IMUNI reconnaît que l’immigration a des aspects qui affectent les femmes différemment des hommes et soutient que les femmes doivent avoir le droit de développer leur vie professionnelle, émotionnelle et sociale qui favorise le bien-être et la sécurité d’elles-mêmes et de leurs familles. En plus de fournir une assistance juridique à travers sa clinique juridique, IMUNI est en collaboration avec d’autres organisations de la société civile, des institutions académiques, et des gouvernements pour défendre les politiques de droits humains et d’immigration spécifiques au genre.

Haitian Bridge Alliance (“HBA”) est une organisation communautaire à but non lucratif qui défend les politiques d’immigration équitables et humaines, qui relie les immigrants aux services humanitaires, juridiques et sociaux, avec une attention particulière sur les immigrants noirs, la communauté Haïtienne, les femmes, les personnes LGBTQIA+, les survivants de la torture et d’autres violations des droits humains. Depuis 2015, HBA fournit des services aux demandeurs d’asile et à d’autres immigrants situés à la frontière américano-mexicaine, en détention aux États-Unis, et durant les procédures d’immigration aux États-Unis. Comme le dit Guerline Jozef, Directrice Exécutive et Co-Fondatrice de la HBA, “Nous avons été à la frontière américano-mexicaine pour aider nos frères et sœurs Haïtiens, mais nous avons également vu des Africains et des citoyens de l’Amérique Centrale dans le besoin. Nous sommes restés pour tout le monde.”

Le Center for Gender & Refugee Studies (“CGRS”), basé à la Faculté de Droit de l’Université de la Californie à Hastings, protège les droits fondamentaux des femmes réfugiées, des enfants, des personnes LGBTQ et autres qui ont fui leur pays d’origine suite à certaines persécutions. Les programmes de base du Centre comprennent la formation et l’assistance technique, les litiges, les politiques et le plaidoyer. Depuis sa création en 1999, la CGRS a participé aux initiatives de l’UC Hastings en faveur des droits de l’homme et de l’État de droit en Haïti à travers des échanges académiques, des missions d’enquête sur les droits de l’homme et d’autres activités de plaidoyer.

Un Voyage d'Espoir: La Migration des Femmes Haïtiennes vers Tapachula, Mexique

“Lorsque j’essaye de sortir, les voitures ne s’arrêtent pas, même si je suis enceinte. Si je dois aller au centre de santé, je marche. Nous n’avons pas de droits ici.”

Ceci est l’expérience d’une femme Haïtienne vivant à Tapachula, au Mexique, où elle et des milliers comme elle ont voyagé à travers sept à onze pays différents, soit via le Brésil ou le Chili après avoir fui Haïti, pour se retrouver isolées, sans soutien et marginalisées profondément. Une ville proche de la frontière avec le Guatemala, Tapachula est un lieu intermédiaire pour les migrants Haïtiens qui attendent leurs papiers pour voyager ailleurs, certains cherchant à demander l’asile aux États-Unis.

Ce rapport documente les indignités quotidiennes auxquelles sont soumises les femmes Haïtiennes migrantes et réfugiées lors de leurs voyages à la recherche de refuge, et offre également un aperçu de leur étonnante résilience contre toute attente. Parmi les plus grandes forces du rapport, on trouve son approche intersectionnelle, mettant en évidence l’impact des structures chevauchantes du patriarcat et de la subordination raciale et xénophobe sur les femmes Haïtiennes. Non seulement ces femmes doivent surmonter les défis juridiques et sociaux liés à la nationalité étrangère au Mexique et dans les autres pays par lesquels elles voyagent, mais elles doivent également surmonter l’intolérance et l’exclusion fondées sur l’identité raciale et de genre, qui ont été accentuées par l’intolérance raciste dans les régions à travers lesquelles elles se déplacent et tentent de s’installer. Comme le souligne le rapport, entre autres, la politique raciste et xénophobe des États-Unis est appliquée même au-delà des territoires de ce pays, car elle est sous-traitée pour être appliquée par des autorités Mexicaines et d’autres biens avant que les réfugiés et les migrants ne s’approchent de la frontière américaine.

Bien qu’il existe une abondante littérature sur les droits de l’homme et humanitaires sur les violations subies par les migrants et les réfugiés dans les Amériques (et ailleurs), peu font le travail que fait ce rapport pour mettre en évidence le fonctionnement et les effets spécifiques du racisme anti-noir tel que vécu par les Haïtiens, et qu’ils décrivent comme aboutissant à un traitement comme s’ils étaient des animaux plutôt que des êtres humains. Pour que le plaidoyer en faveur des réfugiés et des migrants fasse une vraie différence, il doit d’abord nommer les structures d’oppression auxquelles ils sont confrontés, y compris la lutte anti-noire.

Entrelacé d’entretiens et d’analyses, ce rapport situe non seulement la migration en provenance d’Haïti dans le contexte plus large des Amériques, mais comme mentionné antérieurement, il se concentre également sur les défis distincts et intersectionnels auxquels les femmes migrantes Haïtiennes sont confrontées à Tapachula. À la suite du tremblement de terre de 2010, une instabilité politique et économique persistante associée à des violations généralisées des droits humains ont chassé des dizaines de milliers de personnes d’Haïti. Surtout pour les femmes et les filles, la vie n’était pas viable avec un gouvernement dysfonctionnel, un patriarcat de longue date et une vulnérabilité à la violence. Alors que beaucoup ont trouvé refuge au Brésil ou au Chili, depuis 2015, avec le resserrement des politiques d’immigration, les économies défailtantes et la discrimination croissante dans ce pays, les femmes Haïtiennes sont parties, cette fois pour le Mexique dans l’espoir d’atteindre la frontière Américaine. Cet itinéraire, autant traumatisant que coûteux, consiste à parcourir des mil-

liers de kilomètres à travers le Pérou, la Colombie, à travers le Darien Gap jusqu'au Panama, puis au Costa Rica, au Nicaragua, au Honduras et au Guatemala pendant plusieurs mois.

Une fois à Tapachula, les femmes Haïtiennes doivent naviguer dans un système d'immigration qui n'a ni accueilli ni préparé à traiter des dizaines de milliers de migrants non hispanophones. Le manque d'interprètes espagnol-creyol rend le processus d'asile plus difficile pour les migrants Haïtiens à comprendre leurs droits, à défendre leur cause et à vérifier le statut de leur demande. La différence de langue est également un obstacle majeur pour trouver du travail, bénéficier des services sociaux et accéder à une aide juridique et humanitaire. Ce manque de soutien significatif est encore aggravé par le racisme Anti-noir et la xénophobie des autorités mexicaines, entraînant des retards et des décisions arbitraires contre les revendications Haïtiennes. La population mexicaine perçoit également que les migrants Haïtiens sont là pour des raisons économiques, au lieu de les reconnaître comme des réfugiés *bona fide*.

Ce rapport met en évidence une myriade de défis juridiques et sociaux à l'intégration des femmes Haïtiennes, et la discrimination raciale et xénophobe, notamment à travers des structures, des politiques et des pratiques qui, à première vue, semblent neutres. Tout aussi important, le Rapport identifie également des recommandations concrètes que les responsables gouvernementaux et les acteurs non gouvernementaux tels que les organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme peuvent adopter pour s'attaquer aux conditions de souffrance et d'injustice qui sont mises en évidence. Les femmes représentées dans les pages de ce Rapport ne méritent rien de moins que la mise en œuvre de ces recommandations.

E. Tendayi Achiume
Rapporteur Spécial des Nations Unies sur les Formes Contemporaines
de Racisme, de Discrimination Raciale, de Xénophobie et d'Intolérance Associée
Octobre 2020



Résumé de l'exécutif

Au cours des deux dernières années, le Mexique a connu une augmentation extrême de la migration en provenance d'Haïti. Le nombre de demandes d'asile Haïtiennes est passé de 76 en 2018 à 5 550 en 2019, après afflux en Juin 2019. En Janvier 2020, 400 des 462 demandes d'asile déposées à Tapachula, au Mexique, une petite ville près de la frontière entre le Mexique et le Guatemala, impliquaient des demandeurs Haïtiens. Contrairement aux années précédentes, de nombreux migrants sont incapables d'atteindre leur destination prévue: la frontière Américano-Mexicaine. La politique Mexicaine et Américaine, les politiques d'immigration restrictives et le manque de ressources du système d'immigration Mexicain pour traiter les demandes d'asile Haïtiennes ou d'autres documents officiels en temps opportun, ont piégé des milliers d'Haïtiens à Tapachula ou à proximité. Le racisme contre les Noirs et la xénophobie au Mexique, en plus du traumatisme collectif causé par le voyage migratoire, ont laissé les migrants Haïtiens, effrayés, isolés et non respectés.

Ce rapport étudie (1) les obstacles auxquels les femmes migrantes Haïtiennes sont confrontées lorsqu'elles recherchent une assistance humanitaire et une protection juridique à Tapachula; et (2) quels liens qui existent entre ces barrières et la discrimination, y compris sur les bases du genre, du racisme anti-noir et de la xénophobie. Le rapport décrit les entrevues menés en Mars 2020 avec 30 migrants haïtiens (29 femmes et une fille de 17 ans). Les personnes interrogées ont partagé leurs histoires de migration vers Tapachula, leurs sentiments d'isolement et leurs difficultés d'accès aux services humanitaires, leur peur de retourner en Haïti, et finalement, les multiples obstacles auxquels elles sont confrontées par rapport aux protections juridiques, y compris les barrières linguistiques, la discrimination fondée sur le sexe, le racisme contre les Noirs et la xénophobie. Le rapport s'inspire également des entrevues avec certains avocats des migrants et des prestataires de services juridiques au Mexique et au Chili, ainsi que des sources secondaires des droits de l'homme et de l'immigration telles que le droit Mexicain, Brésilien, Chilien, Américain et international, pour un contexte supplémentaire.

Alors que 30 entretiens reflètent un échantillon de petite taille, basé sur leur cohérence et corroborés par les données reçues des avocats et des prestataires de services, les histoires de ces femmes semblent refléter plus amplement les expériences des femmes Haïtiennes à Tapachula. Vous trouverez ci-dessous un résumé des résultats du rapport.

A. Fuyant Haïti et la Migration vers le Mexique

Au cours des dix dernières années, des dizaines de milliers d'Haïtiens ont fui leur pays en raison de l'instabilité politique et économique, ainsi que de l'augmentation de la violence politique, des activités criminelles des gangs et de l'impunité généralisée. Depuis le tremblement de terre dévastateur d'Haïti de Janvier 2010, qui a fait plus de 200 000 morts et plus d'un million de personnes déplacées, une période prolongée d'instabilité politique a contribué à la dégradation des droits de l'homme. Une force de police nationale sous-financée et corrompue et un système judiciaire faible permettent aux politiciens à tous les niveaux du gouvernement d'utiliser la violence pour gagner et conserver le pouvoir en toute impunité. Cependant, une série de catastrophes naturelles, qui ont augmenté en intensité et en fréquence à cause du

changement climatique, ont décimé l'approvisionnement alimentaire, les infrastructures et l'économie en Haïti. L'instabilité politique, les catastrophes naturelles, la pauvreté généralisée, le manque d'application des droits et les attitudes patriarcales omniprésentes et la discrimination laissent les femmes Haïtiennes vulnérables à la violence sexuelle et sexiste ("SGBV"). (voir le Chapitre 2, Section F et le Chapitre 4, Section B).

Divers facteurs ont poussé les femmes à quitter Haïti dans les années qui ont suivi le tremblement de terre. Presque toutes les femmes interrogées ont exprimé la crainte de retourner en Haïti en raison de l'augmentation de la violence, notamment des viols et des enlèvements. Beaucoup ont décrit leurs expériences de persécution politique. Comme l'a dit une femme: "Le gouvernement Haïtien ne travaille pas ensemble, il est détruit. Vous ne pouvez pas travailler, il n'y a pas de sécurité, nos enfants ne peuvent pas aller à l'école. Ils brûlent les écoles, il y a des manifestations dans les rues, c'est la misère. Nous ne pouvons pas y vivre". Une autre femme a expliqué: "J'ai très peur ... Même si je devais y retourner, je repartirais".

Sur les 30 femmes Haïtiennes interrogées pour ce rapport, neuf ont émigré directement du Brésil vers le Mexique, tandis que 21 ont émigré du Chili. Parmi celles qui voyagent vers le Mexique venant du Chili, la plupart y ont vécu durant 18 mois à deux ans avant de migrer vers le Mexique. (voir le Chapitre 5, Section B et le Chapitre 6).

Suivant les politiques d'immigration permissives, les Haïtiens ont commencé à migrer par milliers vers le Brésil après le tremblement de terre d'Haïti en 2010. Entre 2010 et 2018, 128,968 ressortissants haïtiens seraient entrés au Brésil. Mais en 2017, le taux de chômage au Brésil atteignait 13,1% et près de 30,000 Haïtiens étaient partis dû partiellement au manque de travail (voir le Chapitre 5, Section B). Le chômage, les attitudes racistes xénophobes et anti-Noirs, ainsi que les nouvelles voies juridiques plus strictes pour la résidence, ont forcé de nombreux Haïtiens soit à complètement éviter de transiter par le Brésil, soit à partir et chercher des opportunités économiques au Chili.

Un afflux d'Haïtiens au Chili depuis 2014 était en partie le résultat des politiques d'immigration permissives de l'ancienne présidente Chilienne Michelle Bachelet. En Décembre 2019, le gouvernement Chilien estimait que 185,865 Haïtiens (dont 66,797 femmes) résidaient au Chili. Les Haïtiens représentent désormais la troisième plus grande population étrangère résidant au Chili, après les Vénézuéliens et les Péruviens. (voir le Chapitre 6). Cependant, les Haïtiens résidant au Chili sont victimes de discrimination et, par conséquent, d'importants obstacles à l'intégration. Dans une étude menée en 2015, 48% des Haïtiens interrogés (dont 33,8% sont des femmes) avaient été victimes de discrimination au Chili. La situation des Haïtiens au Chili a continué à se détériorer sous l'actuel président Sebastián Piñera, qui a adopté une rhétorique et des politiques anti-immigrants. En conséquence, à partir de la fin de 2015, les Haïtiens sont arrivés par milliers au Mexique en provenance du Chili en route vers la frontière américano-mexicaine. (voir le Chapitre 6).

Le voyage Herculéen qu'effectuent les Haïtiens et autres migrants de l'Amérique du Sud vers le Mexique est un parcours de milliers de kilomètres à travers 7 à 11 pays. Selon les femmes interrogées pour le rapport, voyager à travers le Darien Gap de la Colombie vers le Panama a été la partie la plus difficile du périple, car cette zone se compose de 161 kilomètres de forêt tropicale humide, qu'elles ont traversée à pied.

Presque toutes les personnes interrogées ont partagé des histoires similaires sur les pillages dans le Darien Gap. Les voleurs ont pris tout ce qu'elles avaient: leurs bagages, vêtements, chaussures, nourriture, téléphones portables et argent. Quelques-unes des personnes interrogées se sont également fait voler leur passeport. Toutes les femmes interrogées, sauf une, ont déclaré qu'elles étaient restées sans nourriture pendant 3 à 15 jours et qu'elles avaient survécu grâce au sel et à l'eau de la rivière. Les migrants haïtiens arrivent à Tapachula en quête de vêtements, de nourriture, de soins médicaux, de logement et de sécurité. (voir Chapitre 6, Section D et Chapitre 8).

B. Nouvelles Politiques Anti-Immigrants au Mexique et aux États-Unis

Une fois au Mexique, tout ressortissant étranger peut demander le statut de réfugié auprès de la *Comisión Mexicana de Ayuda a Refugiados* (“Commission Mexicaine d’Assistance aux Réfugiés” ou “COMAR”). En attendant que leur statut soit déterminé, les migrants peuvent demander une *tarjeta de visitante por razones humanitarias* (connu sous le nom de “visa humanitaire” ou “TVRH”) à l’*Instituto Nacional de Migración* (“Institut National pour la Migration” ou “INM”), ce qui leur permet de travailler et de voyager durant une période d’un an. Jusqu’en 2019, certains migrants haïtiens utilisaient ces cartes pour se rendre à Tijuana, au Mexique, dans l’espoir d’entrer aux États-Unis. D’autres ont traversé le Mexique en prétendant être ‘apatrides’ ou en utilisant un *oficio de salida del país* (“permis de sortie du pays”), qui à l’époque autorisait un passage sûr à travers le Mexique pendant environ 20 jours. Selon une étude réalisée en 2017 par *El Colegio de la Frontera Norte* (“COLEF”), à partir de 2016, les Haïtiens représentaient 80% des migrants vivant à Tijuana, et la plupart avaient mis quatre jours ou moins pour y arriver après leur entrée au Mexique. (voir le Chapitre 3, Section B et le Chapitre 5, Section A).

En été 2019, l’INM a drastiquement changé de cap et a commencé à préciser sur les permis de sortie que le destinataire devait quitter le pays par sa frontière Sud, ce qui lui interdisait de passer au Nord jusqu’à la frontière Américano-Mexicaine. Selon les praticiens de Tapachula, l’INM a cessé de délivrer des *oficios de salida del país* à la fin de 2019. Par ailleurs, alors que la loi Mexicaine stipule que les candidats ne devraient pas attendre plus de 30 jours pour obtenir l’approbation d’un TVRH, cela prend maintenant au moins six mois, souvent plus longtemps, à émettre. Sans ces documents, les Haïtiens et autres migrants espérant se rendre à la frontière Nord risquent d’être appréhendés et éventuellement déportés. (voir Chapitre 3, Section C).

Les changements de politique de l’INM ont coïncidé avec les menaces du président Américain Donald Trump en Mai 2019 afin d’imposer des droits de douane sur les produits Mexicains importés jusqu’à ce que les migrants sans-papiers cessent d’entrer aux États-Unis à travers le Mexique. Une semaine plus tard, les gouvernements Américain et Mexicain ont publié une déclaration commune sur la migration “pour prendre des mesures sans précédent pour freiner la migration irrégulière”, y compris l’envoi de la Garde Nationale - une force de sécurité dirigée par des civils—aux frontières du Mexique. (voir Chapitre 3, Section C).

La répression accrue du Mexique contre les migrants en 2019 était ressentie par les migrants haïtiens entrant dans le pays par sa frontière sud. Au Chiapas, l’État dans lequel se trouve Tapachula, l’INM a appréhendé 66% de migrants de plus entre Jan-

vier et Septembre 2019 qu'au cours de la même période en 2018 (*voir* le chapitre 3, section C). Les défenseurs et les migrants se plaignent que la décision de l'INM de déterminer quels migrants détenir, quand les libérer ou s'il faut les expulser est arbitraire et influencée par l'approche du gouvernement en matière d'immigration au moment opportun. Le nombre de migrants renvoyés ou expulsés du Mexique a augmenté de 22% en 2019 (141,223 en 2019 contre 115,686 en 2018). (*voir* le Chapitre 8, Section C).

Aux États-Unis, d'autres politiques draconiennes, enracinées dans le racisme anti-Noir, ont abouti à un échec de protection, à une séparation familiale prolongée et à d'innombrables violations des droits humains des demandeurs d'asile Haïtiens. Toutefois, la plupart des femmes interrogées à Tapachula pour ce rapport, avaient l'intention de rejoindre les États-Unis, sans se rendre compte que les politiques anti-immigrantes Mexicaines et Américaines ont efficacement fermé la frontière Américano-Mexicaine aux migrants Haïtiens. (*voir* le Chapitre 7).

C. Barrières à l'Asile et autres Formes de Protection Juridique

Tandis que le nombre exact d'Haïtiens vivant à Tapachula en 2020 soit inconnu, étant donné la nature fluide de leur migration, l'estimation se chiffre à des milliers. Les migrants haïtiens ont des besoins importants, mais les organisations juridiques et humanitaires, ainsi que les agences gouvernementales, manquent de ressources pour les aider efficacement. La plupart des Haïtiens qui arrivent à Tapachula ne parlent pas l'Espagnol, à l'exception peut-être de quelques mots. Cependant, peu ou aucun des agents d'immigration ou des prestataires de services non gouvernementaux de Tapachula parlent le *créole* Haïtien ("Créole"), et par conséquent, les migrants haïtiens ont du mal à comprendre le système d'immigration et comment accéder aux réseaux de services juridiques et humanitaires qui sont à leur disposition. (*voir* le Chapitre 8, Section C).

Les difficultés des Haïtiens avec le système d'immigration sont évidentes dans les taux d'approbation épouvantables d'asile et de protection complémentaire avec COMAR. (La protection complémentaire autorise les permis de travail, mais n'offre pas de voie vers la régularisation ou les demandes de visa familial.) Les taux d'approbation par pays en Janvier 2013 – Mai 2020 sont les suivants:

- Haïti: 20% d'approbation (13% d'asile, 7% de protection complémentaire)
- Venezuela: 98% d'approbation (97% d'asile, 1% de protection complémentaire)
- Honduras: 67% d'approbation (54% d'asile, 13% de protection complémentaire)
- El Salvador: 71% d'approbation (51% d'asile, 20% de protection complémentaire)

Selon les prestataires de services juridiques, une combinaison de violations de procédure, le manque de connaissance de la COMAR sur les conditions du pays en Haïti et la marginalisation des Haïtiens et les barrières linguistiques expliquent les taux arbitrairement bas d'octroi de l'asile aux Haïtiens. Selon la loi, la COMAR doit traiter les demandes d'asile dans un délai de 45 jours ouvrables, qui peut être prolongé jusqu'à 90 jours dans des circonstances exceptionnelles. En pratique, COMAR prend des mois ou un an pour traiter les réclamations. Le COMAR profite souvent du manque d'accès à la langue des Haïtiens et de la compréhension de leurs droits pour

prolonger les délais ou violer sciemment les procédures légales. En effet, on peut constater comment leurs droits pourraient facilement être violés; seules quelques femmes interrogées pour ce rapport (celles qui parlaient espagnol) comprenaient le sens de l'asile, le statut de leur demande ou si elles risquaient d'être déportées. (*voir* le Chapitre 8, Section C).

Outre le manque d'interprètes qualifiés, d'autres obstacles communs identifiés par les femmes interrogées comprenaient: les longs retards de COMAR dans la prise de décisions, l'incapacité des femmes à parler à quelqu'un ou à demander de l'aide au bureau de COMAR, un manque de transparence sur le processus d'asile, et la nature apparemment arbitraire des décisions de la COMAR. Interrogée sur la discrimination dans le processus, une femme a déclaré: "Quand nous allons au bureau de l'immigration, ils prennent mieux soin des autres migrants que des Haïtiens". (*voir* le Chapitre 8, Section C).

En plus, le retard de l'INM dans la délivrance des TVRH a provoqué une période d'incertitudes et de difficultés pour les femmes interrogées pour le rapport, qui cherchaient désespérément à obtenir l'autorisation de quitter Tapachula, de trouver du travail et/ou de se rendre à la frontière Américano-Mexicaine. La corruption substantielle au sein de l'INM est un autre obstacle à l'accès des migrants haïtiens aux documents d'immigration. Selon les prestataires de services, les responsables de l'INM soutirent souvent aux migrants de 10,000-15,000 pesos mexicains (\$458-\$688 USD) pour traiter ou accélérer les TVRH. (*voir* le Chapitre 8, Section C).

D. Xénophobie et Racisme Anti-Noir au Mexique

Les migrants noirs d'Haïti et d'autres pays sont non seulement confrontés à des violations de leurs droits en raison de leur statut de migrant, mais sont également victimes de racisme au Mexique. De nombreuses femmes interrogées se sont plaintes d'avoir été confrontées à la xénophobie et au racisme anti-noir dans la rue à Tapachula et dans des agences publiques telles que COMAR. Une personne interrogée a déclaré: "À l'extérieur, les gens ne vous respectent pas. Vous n'êtes pas dans votre propre pays et les gens sont en colère contre vous. Si quelque chose vous arrive, vous ne pouvez en parler à personne". (*voir* Chapitre 8, Sections B et C).

Les récits des femmes sont corroborés par de multiples rapports dans les médias stipulant que les migrants et les demandeurs d'asile noirs sont traités moins bien que leurs homologues de l'Amérique Centrale, certains affirmant qu'ils sont "traités comme des animaux". Les migrants haïtiens se sont plaints des attitudes racistes et xénophobes des agents de l'INM dans les centres de détention pour migrants de Tapachula, traitant notamment les détenus haïtiens de "chiens" et de "connards". D'autres formes de discrimination comprenaient le fait de donner de la nourriture et de l'eau avariées aux détenus haïtiens ou de limiter délibérément leur accès aux toilettes et aux douches. Un Haïtien et une femme enceinte Haïtienne sont décédés en Août 2019 suite à de mauvais traitements dans les centres de détention de migrants à Tapachula. (*voir* le Chapitre 8, Section C).

En plus du racisme, les Haïtiens de Tapachula ont du mal à s'intégrer dans la société parce que les Mexicains et les autorités ne connaissent pas l'histoire et la culture Haïtiennes, et ils stéréotypent les Haïtiens comme de lourds réfugiés économiques.

E. Vie d'isolement et de Misère

Les migrants sont obligés de tirer le meilleur parti de leur situation de vie en attendant que COMAR traite leur cas, mais cela peut être extrêmement difficile pour les Haïtiens. Les Nations Unies versent 140 dollars par mois à chaque migrant qui a demandé l'asile, y compris les enfants, pendant une période allant jusqu'à trois mois. Étant donné que les cas d'immigration des femmes traînent au-delà de cette période, ce soutien limité est insuffisant. La plupart des femmes interrogées et leurs familles vivaient dans des maisons clairsemées et délabrées de deux pièces en parpaings ou des immeubles à appartement de deux étages. Les maisons manquaient de cuisines et de meubles, à l'exception de quelques matelas minces ou de chaises cassées. La plupart des gens dormaient sur les sols en béton sans aucun matériel de couchage. (voir le Chapitre 8, Section B).

Certains services sociaux sont disponibles. Une assistance médicale de base était disponible et gratuite. Cependant, plusieurs des personnes interrogées ont déclaré ne pas faire confiance aux soins et ne pas pouvoir s'acheter les médicaments prescrits, ou ne pas pouvoir lire la posologie en Espagnol. Aucun des enfants des personnes interrogées n'a fréquenté l'école, bien que la majorité d'entre eux soit d'âge scolaire. Lorsque des services étaient disponibles, par exemple dans des organisations comme *Servicio Jesuita a Migrantes* ("Jesuit Refugee Services" ou "JRS"), les personnes interrogées ne comprenaient pas ou ne faisaient pas confiance aux services offerts, ou avaient des difficultés d'accès linguistique. Les femmes interrogées ont donné plusieurs raisons de leur gêne à quitter leur domicile à Tapachula, notamment les barrières linguistiques, la méconnaissance de la ville, le prix du billet de bus, la xénophobie et l'hostilité des Mexicains, et la nécessité de prendre soin de leurs enfants. En conséquence, la plupart des femmes interrogées ont déclaré se sentir coincées et isolées à la maison. (voir le Chapitre 8, Section B).

Le problème le plus souvent identifié par les personnes interrogées était qu'elles /leur partenaire n'avaient pas de travail ou d'autorisation de travail. Une femme a rapporté que son mari dormait devant un mécanicien tous les soirs pendant quatre jours parce qu'il avait entendu dire qu'ils embauchaient. Les personnes interrogées ont estimé que le manque de possibilités d'emploi était dû au moins en partie à la discrimination à leur encontre en tant qu'Haïtiens et Noirs. Incapables de travailler, la plupart des femmes interrogées ont survécu grâce à de petites sommes d'argent envoyées par des membres de leur famille en Haïti ou d'ailleurs. Une personne interrogée a partagé les paroles de son mari au sujet de leur situation: "C'est presque comme si vous étiez mort, mais que vous n'avez pas encore été enterré". (voir le Chapitre 8, Section B).

F. COVID-19

Les conditions des migrants se sont aggravées à la suite de la pandémie de COVID-19. Les fermetures de frontières, la fermeture des refuges pour migrants et des bureaux de la COMAR, la perte d'emplois due à la pandémie et à la récession économique qui en a résulté, et la difficulté accrue d'accéder aux soins de santé ont tous encore détérioré la qualité de vie des migrants vivant ou transitant par le Mexique. (voir le chapitre 8, section D).

En raison de la pandémie, COMAR a suspendu indéfiniment son examen des demandes et l'application des délais de procédure. Dans certains cas urgents, COMAR mène des entretiens d'éligibilité par téléphone, mais les avocats notent qu'un certain nombre des droits des candidats sont régulièrement violés au cours de ces entretiens, y compris le droit à l'accès linguistique. De nombreux migrants qui cherchent désespérément à quitter Tapachula sont partis sans papiers légaux, profitant d'une diminution des points de contrôle pendant l'épidémie de COVID-19. Il est probable que les conditions de violence et de désespoir continueront de pousser les gens à migrer vers les États-Unis, sans atteindre leur destination prévue.

Utilisant la pandémie COVID-19 comme prétexte, le gouvernement américain a limité indéfiniment l'entrée des demandeurs d'asile aux États-Unis. La plupart des migrants haïtiens qui tentent d'entrer aux États-Unis sont détenus et expulsés sans être contrôlés par crainte de persécution ou de torture qui justifieraient une demande d'asile. Même les migrants qui traversent le Mexique et entrent aux États-Unis, par conséquent, rencontrent souvent une fin brusque et dévastatrice aux longs voyages qu'ils ont effectués pour atteindre la sécurité et la stabilité. (voir le chapitre 8, section D).

G. Recommandations

1. Assurer l'accès aux interprètes professionnels haïtiens *créole* lors de toutes les réunions avec COMAR.

Étant donné que 80% des demandes d'asile ont été déposées par des Haïtiens en mars 2020, au moins un ou plusieurs interprètes créole à plein temps doivent être disponibles à COMAR, et tous les avis écrits doivent être traduits en créole.

2. Fournir aux agents COMAR des formations et d'autres ressources sur les conditions du pays en Haïti.

Une meilleure connaissance des conditions nationales en Haïti pourrait grandement aider les gestionnaires de cas de la COMAR à poser des questions pertinentes aux demandeurs d'asile et à comprendre les demandes d'asile, ce qui pourrait à son tour améliorer le taux de réussite en matière d'asile. Des formations régulières et des ressources écrites crédibles doivent être fournies aux gestionnaires de cas.

3. Accroître la capacité de COMAR à recevoir et à traiter les demandes d'asile en temps opportun conformément à ses directives.

Les récentes politiques américaines qui maintiennent les demandeurs d'asile au Mexique ont multiplié les demandes d'asile et submergé un COMAR déjà en sous-effectif et sous-financé. COMAR doit encore recevoir une augmentation de son financement, qui devra peut-être passer par le UNHCR, qui travaille en étroite collaboration pour soutenir COMAR.

4. Étendre la définition de réfugié de Carthagène aux demandes déposées par les demandeurs d'asile Haïtiens.

Depuis le tremblement de terre de 2010, l'instabilité politique et la violence accrues, les activités criminelles des gangs et l'impunité généralisée et les violations des droits humains ont contraint des milliers de personnes à fuir Haïti. Compte tenu de cette situation de violence généralisée et de violations massives des droits de l'homme, les demandes de statut de réfugié haïtiennes devraient être éligibles à la reconnaissance en vertu de la Déclaration de Carthagène au Mexique.

5. Fournir à COMAR et à l'INM une formation sur la lutte contre le racisme et les noirs.

Les femmes haïtiennes migrantes interrogées pour ce rapport pensaient avoir été victimes de discrimination à la COMAR et à l'INM parce qu'elles étaient haïtiennes et noires. Une formation sur la sensibilisation à la lutte contre le racisme doit être dispensée à tous les niveaux au sein de la COMAR et de l'INM, en mettant l'accent sur la formation à la lutte contre les noirs afin de découvrir les pratiques et les modèles de racisme profondément enracinés au sein du système d'immigration et par les agents d'immigration individuels.

6. Émettre des cartes TVRH aux Haïtiens pour des raisons humanitaires / d'intérêt public, de manière accélérée.

Alors que les demandeurs ne doivent pas attendre plus de 30 jours pour obtenir l'approbation d'une carte TVRH pour ceux qui ont des demandes d'asile en attente, les demandeurs attendent plus de six mois pour obtenir la carte TVRH. L'INM doit réduire le temps de traitement des cartes TVRH, ce qui en pratique facilite souvent l'accès à l'emploi, à l'école et aux soins de santé.

7. Mettre en œuvre un moratoire sur les expulsions pendant la pandémie COVID-19.

Il n'y a tout simplement aucun moyen sûr d'expulser des personnes; les expulsions risquent de propager cette maladie hautement contagieuse et mortelle dans les pays d'accueil, à la fois parmi les passagers COVID-19 négatifs voyageant avec des COVID-19 positifs, ainsi que parmi les personnes sur le terrain en Haïti.

8. Assurer l'accès à des soins médicaux améliorés pour les migrants haïtiens, avec un accès à la traduction en créole.

La Secretaría de Salud («Secrétaire de Santé» ou «SSA») devrait déployer davantage d'efforts pour garantir le droit des migrants haïtiens à la santé, notamment en leur offrant un accès significatif à des services médicaux prénatals et postnatals, néonataux et pédiatriques gratuits avec Interprétation créole. L'INM, en collaboration avec la SSA, devrait également redoubler d'efforts pour que les migrants en détention aient accès aux services médicaux.

9. Veiller à ce que les agents COMAR et INM appliquent une optique sexospécifique dans le traitement des réclamations.

La COMAR et l'INM devraient former leurs agents sur les expériences des femmes dans le processus de migration, qui diffèrent souvent considérablement de celles des hommes. Le sexe doit également être un élément pris en compte dans l'évaluation des demandes d'asile, comme le prévoit la législation mexicaine.

10. Les organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme et les prestataires de services juridiques travaillant avec les migrants haïtiens à Tapachula sont encouragés à embaucher des interprètes et / ou des membres du personnel parlant le créole, lorsque cela est possible, et à dispenser une formation contre le racisme et la noirceur à leur personnel.

Comme pour COMAR, les organisations humanitaires et de défense des droits de l'homme et les prestataires de services juridiques à Tapachula ont été inondés par une flambée de clients haïtiens en 2019 et 2020. Les prestataires de services travaillant avec les migrants haïtiens sont encouragés à embaucher des interprètes ou des membres du personnel parlant le *créole* pour travailler directement avec cette population, et pour visiter les communautés où vivent les migrants haïtiens et à faire la publicité de leurs services en *créole*. Des formations du personnel anti-racisme et anti-noir sont également recommandées pour identifier et éliminer les préjugés et la discrimination organisationnels et individuels.

